



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

psychiatres

Question écrite n° 87936

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le statut des psychiatres des hôpitaux. La reconnaissance des spécificités de la psychiatrie qui était un engagement du ministère est en effet totalement remise en question par l'arrêt des procédures de nominations des chefs de services, chefs de secteurs psychiatriques et par la remise en question de l'organisation qui permet à un secteur de constituer un pôle. Or les soins sans consentement sont sous la responsabilité des psychiatres au sein des secteurs. Le projet de réforme de la loi de 90 en faisant disparaître cette référence au secteur (L. 3211-1 et L. 3211-11 du CSP) fragilise la continuité des soins et menace leur efficacité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère quant au rétablissement de la référence au secteur psychiatrique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87936

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9908

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)